



Délibération n°7	Conseil Municipal du lundi 1er décembre 2025
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Premier Décembre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
20/11/2025

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s): 5

Nombre de votants : 26

Affiché le 05/12/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE. **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Lyliane DUFOUR à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Michel GOSELIN à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Budget Ville – Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :	Budget ville : Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables.
-------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2,

Vu la délibération n°5 du 9 Avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Ville,

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 19 novembre 2025.

Considérant l'état du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montreuil sur mer en date du 30 octobre 2025, sollicitant l'admission en non-valeur des sommes indiquées dans l'annexe, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement,

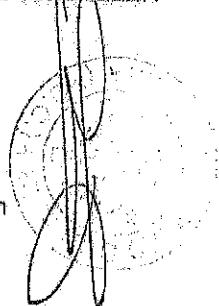
Considérant qu'il convient de mandater au compte 6541 « Créances admises en non-valeur »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2025 pour un montant total de 2 426.70 €.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 décembre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

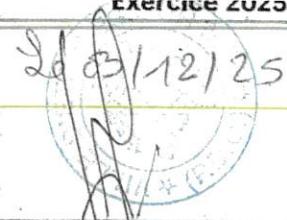
Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

SGC DE MONTREUIL SUR MER
66 CHAUSSEE MARCADEE
CS 70000
62170 ECURIES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 062-216203182-20251201-DEL7-011225-BF
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 10/12/2025



DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **30000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER**

N° de la liste : **7505760132**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ECURIES, le 30 octobre 2025

Valéry WIMETZ
Sabine MALVACHE
 Contrôleur des finances publiques
 Le comptable public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 426,70 €	
6542	0,00 €	
Total	2 426,70 €	

A , le
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PRIÈRE	SERVICE	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Montants détaillés
INCHIERS DE LA PRÉSENTATION			102-Autres produits de gestion courante	6541	40,28			Montant détaillé
2016	T-928-1	PV carence	102-Autres produits de gestion courante	6541	64,36			Livres non rendus
2016	T-929-1	PV carence	102-Autres produits de gestion courante	6541	64,36			
2014	T-1321-1	PV carence	300-DIVERS	6541	286,15			CANTINE
2020	T-29-1	Poursuite sans effet	102-Autres produits de gestion courante	6541	28,52			Livres non rendus
2020	T-31-1	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	31,17			
2021	T-44-1	Combinaison infructueuse d'actes	300-DIVERS	6541	36,00			Centre Aéré
2023	T-1371-1	PV carence	300-DIVERS	6541	195,00			Classe de neige
2023	T-1370-1	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	235,18			Classe de neige
2017	T-1361-1	Poursuite sans effet	102-Autres produits de gestion courante	6541	405,60			
2018	T-131-1	Poursuite sans effet	102-Autres produits de gestion courante	6541	436,80			PLACE DE MARCHE
2017	T-561-1	Poursuite sans effet	102-Autres produits de gestion courante	6541	7,69			HEBDOMADAIRE
2017	T-345-1	Poursuite sans effet	102-Autres produits de gestion courante	6541	482,15			
2018	T-452-1	Poursuite sans effet	102-Autres produits de gestion courante	6541	65,00			Classe de neige
2024	T-825-2	PV carence	300-DIVERS	6541	12,28			
2024	T-825-1	PV carence	300-DIVERS	6541	110,52			CANTINE
								TOTAL DE LA LISTE
								2485,70

Livres non rendus = 164,33€
 Classe de Neige = 485,18€
 Place de Marché Hebdomadaire = 1 332,24€
 Cantine = 408,85€
 Centre Aéré = 36,00€